

Levallois, le 8 octobre 2001

## **Communiqué de presse :**

### **Fidal - KLegal crée un groupe national d'avocats dédié aux opérations de capital investissement.**

Après le lancement fin 1999, d'un département dédié aux sociétés cotées, Fidal annonce la création d'un groupe national d'avocats spécialisés dans les opérations de capital investissement, et en confie l'animation à Guy Roulin, associé.

Le groupe "capital investissement" sera chargé d'intervenir auprès :

- des Sociétés de Capital Risque (SCR), des Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR), des Sociétés de Gestion, des Sociétés de Développement Régional (SDR), des Fonds d'Investissements, des Fonds d'amorçage, des incubateurs...
- mais aussi des entreprises souhaitant ouvrir leur capital à ces investisseurs.

Ces experts traiteront notamment les missions suivantes :

- le conseil en matière réglementaire lors de la création des structures et de leur vie sociale
- le régime fiscal des SCR, SDR, FCPR...
- le statut des équipes de chargés de participation
- les relations avec les affiliés :
  - audits juridiques et fiscaux préalables,
  - structuration juridique des financements,
  - ingénierie juridique et fiscale lors des prises de participation,
  - assistance lors des investissements et acquisitions,
  - relations avec les actionnaires des sociétés affiliées,
  - contrôle des concentrations,
  - ...

"Le marché du capital investissement se caractérise par des spécificités réglementaires, juridiques, fiscales et financières qui justifient le recours à des avocats expérimentés. Ceux-ci doivent connaître non seulement les techniques, mais aussi la culture du secteur et ses attentes, notamment en terme de créativité des solutions proposées" a indiqué Jean Goussset, Directeur général de Fidal.

Les membres de ce groupe sont des avocats ayant tous une expérience reconnue dans le domaine du capital investissement. L'animation nationale a été confiée à Guy Roulin, avocat associé.

Guy Roulin, 47ans, titulaire d'une maîtrise en droit des affaires et d'un DESS de fiscalité a débuté sa carrière au sein du "legal and tax department" chez Deloitte à Paris, avant de

rejoindre Fidal en 1980. Il est avocat spécialisé en droit des sociétés et droit fiscal, et intervient plus particulièrement dans des dossiers de capital investissement.

Avec la création de ce groupe d'experts, Fidal-KLegal renforce sa spécialisation par activités, ainsi que son organisation, par département et par marché.

Contact : Karine Grosssetête, 01 46 39 48 24, [karine.grossetete@fidal.fr](mailto:karine.grossetete@fidal.fr)